

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 JUIN 2013

L'an deux mille treize et le vingt-quatre juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FAURIE, Maire.

Présents : Ch. FAURIE - A. LEGRAND - D. NADALIN - M. PORTES - M. F. SAURIN - T. MARTY - L. BONHOMME - L. COMBE - N. DEYSSON - R. BERINGUIER – A. M. FERNEKESS - N. REY - G. ESTAMPE - G. CABESSUT - D. HENRY

Absents excusés : M. CAMP – J. FERNANDES – Ph. BOUCHE

Absents : M.B. PANASSIE - A. MASSOT - R.M. URRIOLABEITIA - C. ECHARDOUR - V. RICCI - B. DE SOUSA - D. MALHAIRE

Procuration de J. FERNANDES à Ch. FAURIE
Procuration de M. Ph. BOUCHE à M. A. LEGRAND

Secrétaire de séance : Mme Dominique HENRY a été nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 MAI 2013

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 Mai 2013 est approuvé.

APPROBATION DE LA NOUVELLE COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS A COMPTER DU PROCHAIN RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'Assemblée qu'en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, une nouvelle composition des assemblées délibérantes

des établissements publics de coopération intercommunale doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Il indique que cette nouvelle composition est déterminée :

- soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres,
- soit, à défaut d'accord local, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 83 II de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, telle que modifiée par la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération (*pour les EPCI issus d'une transformation, transformation avec extension de périmètre ou fusion*) ;

Vu le projet de répartition et de nombre de sièges proposé par le bureau de la Communauté de Communes du Frontonnais,

Considérant que la commune de BOULOC est membre de la Communauté de Communes du Frontonnais, créée par Arrêté Préfectoral du 27 novembre 2012,

Considérant que tous les EPCI à fiscalité propre changeront de nombre de délégués et de répartition des sièges au prochain renouvellement des conseils municipaux,

Considérant que les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition avant le 31 août 2013.

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune, ci-dessous :

Communes	Population municipale
Castelnau d'Estrétefonds	5600
Fronton	5594
Bouloc	4134
Saint-Sauveur	1746
Cépet	1606
Villaudric	1398
Vacquières	1312
Villeneuve	1025
Gargas	635
Saint-Rustice	436
	23486

Considérant que les 8 sièges supplémentaires, correspondant au 25 %, ont été répartis de la façon suivante :

- 4 sièges attribués aux communes n'ayant qu'un siège, de façon à ce que toutes les communes aient 2 sièges minimum,
- Les 4 sièges restants, en fonction de la population pour les communes intermédiaires.

Monsieur FAURIE propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le nombre de délégués communautaires et la répartition des sièges suivants :

Communes	Nombre de siège total
Castelnau d'Estrétefonds	8
Fronton	8
Bouloc	6
Saint-Sauveur	3
Cépet	3
Villaudric	3
Vacquières	3
Villeneuve-les-Bouloc	2
Gargas	2
Saint-Rustice	2
	40

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents le nombre de délégués communautaires et la répartition des sièges présentés.

DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE – CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE REPAS PORTÉS AU DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2013, la compétence « portage des repas au domicile des personnes âgées » a été transférée à la Communauté de Communes du Frontonnais.

Dans l'attente d'une harmonisation du fonctionnement du service à l'échelle de la Communauté de Communes du Frontonnais, il a été demandé à la commune de continuer à préparer des repas pour les besoins des personnes âgées de la commune de Bouloc et des communes alentour.

Compte tenu des derniers bilans réalisés, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif des repas ainsi préparés à 4,55 € pour l'année 2013.

Monsieur FAURIE indique en outre qu'il y a lieu de fixer le cadre de cette prestation dans une convention à signer avec la Communauté de Communes du Frontonnais.

Il propose au Conseil Municipal :

- de fixer le tarif des repas fournis par la Commune à la Communauté de Communes du Frontonnais à 4,55 € pour l'année 2013,
- de signer la convention pour la fourniture de repas portés au domicile des personnes âgées de la Communauté de Communes du Frontonnais.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**COMMISSION « FINANCES ET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE »**

**REVALORISATION DE L'AVANTAGE EN NATURE RELATIF AU LOYER DU LOGEMENT
DE GARDIEN**

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune a concédé le 20 Juillet 2007 un logement pour nécessité absolue de service à titre gratuit au gardien du complexe sportif.

Il précise que l'avantage en nature qui découle de cette concession était évalué à 400 € / mois en 2007 (soit 50% des 800 € de loyer auxquels la commune aurait pu prétendre pour la location de cet immeuble).

Monsieur PORTES propose à l'Assemblée une revalorisation de l'avantage en nature à compter du 1^{er} Août 2013 qui pourrait être équivalente à celle appliquée aux autres bâtiments loués par la commune à savoir 1,50% pour l'année 2013.

Monsieur PORTES rappelle que pour 2012, la revalorisation de 1,90 % correspondait à un loyer de 871,06 € soit 435,53 € d'avantage en nature par mois.

Aussi, il propose de fixer à 884,13 € le loyer du logement de gardien, l'avantage en nature correspondant s'élevant donc à 442,07 € / mois à compter du 1^{er} Août 2013.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer à 884,13 € le loyer du logement de gardien, l'avantage en nature correspondant s'élevant donc à 442,07 € / mois à compter du 1^{er} Août 2013.

OUVERTURES DE CREDITS

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits afin de permettre la régularisation de certaines affectations budgétaires.

Il propose à l'assemblée délibérante de procéder aux ouvertures de crédits suivantes sur le budget principal de la commune :

Produits des cessions d'immobilisation

- **R - Chapitre 024**
 - Article 024/01 Remboursement sinistre polybenne + 14.600,00 Euros
 - Article 024/01 Cession véhicule Renault CLIO + 400,00 Euros
 - Article 024/01 Cession Four à émaux + 600,00 Euros
 - Article 024/01 Cession Epandeur d'engrais + 50,00 Euros
- **D - Opération 236 – Réaménagement mairie 2013**
 - Article 21311-236/020 + 15.650,00 Euros

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES DE HAUTE-GARONNE SINISTREES PAR LES INONDATIONS DU MOIS DE JUIN 2013

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES fait part à l'Assemblée des sollicitations qu'il a reçues de l'A.M.F. pour venir en aide aux communes du sud de la Haute-Garonne sinistrées par les inondations de la semaine dernière du fait des nombreux et importants dégâts constatés.

Il précise que ces demandes concernent tant des aides matérielles (véhicules, personnel...) que financières, étant précisé que la destination des fonds ainsi récoltés sera réfléchiée et réalisée en toute transparence avec l'Etat et les autres collectivités.

Dans ce cadre, Monsieur PORTES propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'A.M.F. pour le compte des communes du sud de la Haute-Garonne sinistrées lors des récentes inondations.

INEGIBILITE AU FPIC

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES informe l'Assemblée que la commune a reçu confirmation qu'elle n'était pas éligible au F.P.I.C. : elle ne percevra rien mais ne devra non plus rien verser en 2013.

COMMISSION DES GRANDS TRAVAUX ET DU PATRIMOINE COMMUNAL
--

POINT SUR LES AFFAIRES ET TRAVAUX EN COURS :

Rapporteur : Daniel NADALIN

EXTENSION ECOLE MATERNELLE :

Les procédures visant à faire réaliser les travaux faisant l'objet de réserves ou relevant de la Garantie de Parfait Achèvement, par d'autres entreprises aux frais des entreprises titulaires des marchés sont engagées. Une réunion sur le problème des enduits extérieurs est prévue sur site le 5 juillet prochain.

BATIMENT DE LA MAIRIE :

Des travaux de cloisonnement entre le bureau du service comptabilité et le bureau de la DGS sont achevés. La lettre de commande pour le rafraîchissement de l'entrée et de la cage d'escalier a été engagée. Les lettres de commande ont été signées pour le remplacement des fenêtres des bureaux personnel et communication.

REAMENAGEMENT DE LA CHAUFFERIE ET DES SANITAIRES DE LA SALLE DES FETES :

Les travaux ont commencé le 13 mai dernier. Ils devraient être achevés à la fin du mois de juin.

MAISON DES ASSOCIATIONS :

1/ La commande pour la pose de stores sur les menuiseries de la salle de danse a été passée et les travaux devraient avoir lieu cette semaine.

2/ L'accès à Internet est opérationnel. Des modalités d'utilisation de ce nouveau dispositif sont à l'étude et seront communiquées aux associations dans les prochaines semaines.

EQUIPEMENTS SPORTIFS COMPLEXE SPORTIF :

1/ Les nouvelles cages de but de football sont en place.

2/ Avec l'accession des séniors filles en nationale 3, il est recommandé de remplacer les panneaux de basket en bois par des panneaux en plexiglas. Des devis sont en cours.

ECOLE ELEMENTAIRE :

Suite aux nouvelles infiltrations d'eau à l'école élémentaire, des travaux de reprise de l'étanchéité des menuiseries vont être entrepris.

MARCHE EN COURS :

1/ La procédure de marché pour le passage au gaz de la 1^{ère} partie de l'école maternelle, est lancée. La date limite de remise des offres est fixée au 28 juin prochain.

2/ Le dossier de marché est en cours d'élaboration pour la rénovation des courts de tennis.

COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE D'EMPLOI AVENIR A TEMPS NON COMPLET (30 H 00 HEBDOMADAIRES) AUX SERVICES DE LA COMMUNICATION ET DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA COMMUNE.

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'Assemblée que le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Le poste occupé peut-être à temps partiel et la durée du contrat peut être d'un an renouvelable 3 fois. La rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Le recrutement d'un emploi avenir à temps non complet (30 h hebdomadaires) est envisagé pour le courant du 3^{ème} trimestre 2013. Il sera affecté principalement au service communication mais aussi à la bibliothèque et aux services administratifs suivants les besoins.

Le Comité Technique Paritaire qui s'est réuni du 21 Mai, a été informé de ce projet de création de poste.

- Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal
- de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » à temps non complet (30 heures hebdomadaires) pour une durée de 1 an renouvelable et sur une base de rémunération afférente au SMIC,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET
COMMUNICATION**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COURT -METRAGE
« TANT QU'IL RESTE DES FUSILS A POMPE » A L'ASSOCIATION « PONE »**

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

Monsieur ESTAMPE rappelle à l'Assemblée qu'en début d'année, la commune a été sollicitée par un groupe de jeunes étudiants en cinématographie à Paris, constitué en association loi 1901 dénommée « Pone ».

Ces jeunes souhaitent réaliser au mois d'août à Bouloc un court-métrage intitulé « Tant qu'il reste des fusils à pompe ». Monsieur le Maire ajoute qu'un de ces jeunes est originaire de Bouloc.

Ces jeunes cinéastes ont exprimé un certain nombre de demandes tant pour ce qui est du financement du projet que pour une aide purement matérielle.

Dans ce cadre et comme cela avait été prévu au Budget primitif de la commune, Monsieur ESTAMPE propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association « Pone », étant précisé que cette aide ne serait versée que dès qu'on aura la certitude de la concrétisation du projet de court-métrage.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'association « Pone » pour le tournage du court-métrage « Tant qu'il reste des fusils à pompe » qui sera versée au moment de la réalisation du court-métrage.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COCHONNET BOULOCAIN

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

Monsieur ESTAMPE rend compte à l'Assemblée de l'investissement important du Cochonnet Boulocaïn dans l'organisation du vide grenier du 16 Juin 2013.

A ce titre, il propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 722,00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 722,00 € au Cochonnet Boulocaïn.

POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

PUBLICATIONS :

La prochaine publication « Vie Associative » sera diffusée à la fin du mois d'août.

VIE ASSOCIATIVE :

La commission a fait sa réunion de fin de saison avec toutes les associations le jeudi 6 juin. Entre 60 et 70 personnes y ont participé.

VIE CULTURELLE – EVENEMENTIEL - AGENDA :

□ Associations : Assemblée Générale du Comité Départemental de Basket le samedi 8 juin ; le même jour, Jardin Musical de l'APOIRC ; tournoi de foot de l'USBSSC pour les jeunes le dimanche 9 juin ; spectacle de fin de saison de Jongle et Rie et tournoi de foot de Détente et Loisirs le samedi 15 juin ; kermesse de l'AAPE et vide grenier du Cochonnet Boulocaïn le dimanche 16 juin ; fête de la musique le 21 juin par le COF sur l'Esplanade de Verdun avec 3 groupes de musique ; fête du tennis le dimanche 23 juin toute la journée au complexe sportif de Bouloc ; spectacle de fin d'année du BAG au Bascula de Bruguières, et concours équestre à Cap Cheval.

□ Le passage du Jury des « Villes et Villages Fleuris » du Conseil Général a eu lieu le mardi 18 juin 2013 dans la matinée. Il y avait également une réunion « Musique en Vignes » ce jour-là.

□ Spectacle des enfants du CM2 sur le thème « danses sévillanes » le mercredi 19 juin.

Et à venir :

□ Associations : fête du karaté au complexe sportif le vendredi 28 juin et dans le dojo ; bourse aux livres du club Philatélique à Fronton le dimanche 30 juin

□ Balade contée avec « Arbres Paysages d'Autan » dans le cadre du PEL le samedi 29 juin avec la bibliothèque et également la participation des associations de randonnée du village.

□ Musiques en vignes le dimanche 7 juillet à 18 h 00 dans l'église.

□ Fête locale les 12, 13, 14 et 15 juillet organisée par le COF.

COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR FRANCE TELECOM

Rapporteur : Alain LEGRAND

Monsieur LEGRAND rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la Loi de Réglementation des Télécommunications n° 96-659 du 26 juillet 1996 et son décret d'application n°97-683 du 30 Mai 1997 relatifs aux « droits de passage et servitudes ». FRANCE TELECOM a déclaré à la Mairie, gestionnaire du Domaine Public Routier, les infrastructures existantes au 1er Janvier 2013. Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

1- Artères de Télécommunication		
- utilisation du sous sol		41,041 km d'artère
- artère aérienne		45,00 km d'artère
	TOTAL	86,041 km d'artère
2- Installations radioélectriques		
- antenne		Aucune
- pylône		Aucun
3- Emprise au sol		
- cabines		2,00 m ²
- autres éléments		0,70 m ²
	TOTAL	2,70 m ²

Monsieur LEGRAND indique qu'il y a lieu de fixer le montant annuel de la redevance qui sera perçue par la commune. Il précise que le montant de la redevance maximale de chaque catégorie a été arrêté par le décret N° 97-683 du 30 Mai 1997. Ces redevances maximales évoluent au 1^{er} janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Le coefficient d'actualisation des prix pour l'année 2013 est déterminé par le rapport suivant : 1636,25/1045,75. Le montant de la redevance 2013 est arrêté comme suit :

- Artères de communication : 35,91 € par km d'artère,
- Installation radioélectrique : 238,54 € pour les antennes de plus de 12 m,
477,07 € pour les pylônes de plus de 12 m,
- Autres installations : 23,85 € le m².

Monsieur LEGRAND propose au Conseil Municipal

- de valider la déclaration des installations de FRANCE TELECOM au 01 Janvier 2013,
- de fixer le montant de la redevance annuelle à percevoir par la commune de la façon suivante :
 - Artères de communication : 35,91 € par km d'artère,
 - Installation radioélectrique : 238,54 € pour les antennes de plus de 12m,
477,07 € pour les pylônes de plus de 12 m,
 - Autres installations : 23,85 € le m².
- d'autoriser le Maire à émettre le titre de recettes correspondant soit 3.143,27 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la proposition de Monsieur le Maire.

AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Rapporteur : Alain LEGRAND

- Etat de catastrophe naturelle sécheresse : un arrêté préfectoral de reconnaissance de catastrophe naturelle a été pris pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2012 ;
- 7^{ème} modification du P.L.U. : elle est exécutoire depuis le 12 avril dernier ;
- Urbanisation de la zone du Vigé : 8 dossiers de permis de construire déposés, 7 délivrés ;
- Maison DIOP : la commune est désormais propriétaire. Des travaux de débroussaillage ont été demandés au chantier d'insertion.

COMMISSION SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Marie SAURIN

- **CHANTIER D'INSERTION** :

Le 10 juin s'est réuni le comité de pilotage du chantier d'insertion de la communauté de commune du Frontonnais. Etaient présents les différents financeurs (les communes pour qui sont réalisés des travaux, le Conseil général, l'Etat), les différents prescripteurs (Pôle emploi, la mission locale, Cépière formation, Cap emploi) ;

l'encadrant technique du chantier , l'organisme de formation Vidéo ¾ qui assure un suivi social et professionnel, les élus des communes de la CCF (et de Saint-Jory, Gratentour, Bruguières et Labastide Saint Sernin, conventionnées).

Profil du public : groupe de 13 à 15 personnes.

Actuellement, les personnes encadrées sont essentiellement des hommes, âgés majoritairement entre 50 ans et plus. (Il est a souligné la problématique de l'insertion des seniors confirmée par Pôle emploi).

Ce sont des personnes qui présentent une période d'inactivité importante. L'activité professionnelle recouvre le plus souvent des expériences précaires, mais certaines sont des victimes de licenciements économiques (pour les plus âgés).

Les freins à l'insertion : Se recourent, entre autres des problèmes sociaux (dettes ou problèmes financiers) et des problèmes personnels (inadéquation avec le monde du travail, troubles du comportement). Des problèmes de santé importants (physiques et mentaux) décelés par le biais du chantier avec mise en place d'un suivi.

Le problème de la mobilité est récurrent : pendant le chantier il y a eu 2 acquisitions de permis, 1 inscription au permis de conduire et un stage de récupération de points.

Le niveau de formation et de maîtrise des savoirs de base : les diplômes validés concernent les personnes de plus de 45 ans (CAP), plusieurs relèvent de l'illettrisme.

En début de chantier des projets sont énoncés. Certains sont menés à bien, d'autres sont réévalués. Des périodes d'immersion en milieu professionnel (mairies, institutions, entreprises) contribuent à cette évaluation.

Au 31 décembre 2012, sur 9 sorties, 4 sont dites dynamiques (CDI, CDD, formation qualifiante, création d'entreprise).

Déroulement du chantier au plan des travaux : depuis janvier 2013, le chantier d'insertion est intervenu sur 7 communes (il est à noter que les travaux effectués sont variés, et certains relèvent d'une technicité (pose de tuile sur bâtiments anciens, abattage d'arbres...)).

- **MISE EN PLACE DU PLAN CANICULE** :

Comme chaque année, le recensement de la population dite « à risque » a été opéré afin d'appliquer les mesures d'accompagnement si l'activation du plan se produisait.

- **JARDINS SOLIDAIRES** :

16 parcelles sur 18 sont occupées, les derniers jardiniers arrivés sont de Bouloc

**COMMISSION « ENFANCE JEUNESSE VIE
SCOLAIRE »**

CONSEILS D'ECOLE DU 3^{EME} TRIMESTRE :

Rapporteur : Christian FAURIE

COMPTE-RENDU DES CONSEILS D'ECOLE DU TROISIEME TRIMESTRE

Conseil d'Ecole Ecole Elémentaire :

La classe transplantée s'est déroulée sur le Bassin d'Arcachon. Des remerciements sont adressés par les délégués de classe à l'ensemble des partenaires. Une liaison CM2/6^{ème} a été organisée avec une visite du collège en 2 temps les 23 et 30 mai derniers. Un spectacle de danses sévillanes a été présenté le 19 juin dernier par les CM2.

En ce qui concerne la prochaine rentrée, l'école devrait compter 279 élèves répartis en 11 classes auxquels s'ajoutent les 12 élèves de la CLIS ; la semaine scolaire sera réorganisée pour répondre aux objectifs de la réforme gouvernementale : il y aura cours tous les mercredis matin et demi-heure de moins les mardis et vendredis de 11h30 à 12h00.

Pour ce qui est des travaux, le rafraîchissement de la peinture de la salle polyvalente et du préau seront réalisés cet été et les investissements demandés en équipements divers ont été budgétisés ;

La cotisation de la coopérative scolaire sera réévaluée pour passer de 10 à 12 €.

Conseil d'Ecole Ecole Maternelle :

Difficulté pour obtention d'A.V.S. : des signalements d'enfants ont été faits auprès des maîtres spécialisés mais pas de prise en charge ; aucune AVS n'a été obtenue malgré un accord notifié en début d'année.

En ce qui concerne la prochaine rentrée scolaire, les prévisions d'effectifs portent sur 192 élèves (62 PS, 65 MS, 65 GS), ce qui fera une moyenne de 27 élèves par classe (7 classes).

La semaine scolaire sera là aussi réorganisée pour répondre aux objectifs de la réforme gouvernementale : il y aura cours tous les mercredis matin et ¼ d'heure de moins les lundi, mardi, jeudi et vendredi (fin de la journée à 16h15).

Pour ce qui est des travaux, le PAJ, dans le cadre des chantiers VVV a réalisé un marquage de jeux au sol. Les rideaux de la salle des maîtres vont être remplacés par les services techniques. La peinture au sol du local de rangement est prévue par une entreprise de substitution. Sont aussi prévus : le mobilier pour la 7^{ème} classe, l'équipement de nouveaux locaux de rangement, une banquette tour d'arbre pour la cour et le passage au gaz de la salle plurivalente, la salle des maîtres et l'entrée.

La cotisation de la coopérative scolaire sera réévaluée comme à l'école élémentaire pour passer de 10 à 12 €.

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Christian FAURIE

Crèche Babillage : la traditionnelle kermesse aura lieu le vendredi 5 juillet prochain ;

RAM : un contrôle de la CAF a été opéré le 18 juin sur les charges déclarées pour 2012 ;

A.L.A.E. Maternelle / Ecole élémentaire : l'opération « un fruit à la récré » se poursuit ;

P.E.L. : une après-midi « nature » aura lieu le 29 juin prochain avec la participation de l'association « Arbres et paysages d'autan » ; une plaquette à l'attention des parents sur l'ensemble des services est en cours d'élaboration ;

Bibliothèque : dans le cadre du P.E.L. et à l'initiative de la bibliothèque, un concours « les fruits et légumes en scène » est organisé (photo, dessin, collage, arts plastiques, vidéo, jeux d'écriture) ; la remise des prix a eu lieu le 21 juin à 18 heures.

DIVERS

POINT SUR LES COMPETENCES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS :

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE présente la situation au 24 Juin 2013 :

GENERALITES :

- Responsable d'exploitation des Services Techniques recruté
- Poste de gardien de police créé : recrutement en cours.

ACTION SOCIALE / LOGEMENT :

- Crèche / RAM / PAJ / CIJ : convention de mise à disposition des locaux aux prestataires à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire ;
- Crèche : nouvelle réunion de la commission d'attribution ;
- P.A.J. et C.A.J. : programme d'été diffusé ; transport des jeunes prévu pour recentrage sur les communes avec P.A.J. prévu ;
- Maison des Jeunes : instruction du Permis de Construire en cours ;
- Plan Local de l'Habitat : diagnostic confiée à deux étudiantes pour 3 mois ; démarrage le 8 juin.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

- Acquisition de Composteurs : réalisé ;
- Journal du tri : réalisé – diffusion par Médiapost à partir de fin juin.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE :

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

VOIRIE :

- Piétonnier Route de Castelnaud 2^{ème} tranche : les travaux ont commencé le 5 juin pour 3 mois environ ;
- Aménagement piste cyclable rue de la Tuilerie entre la Mairie et la Route de Vacquiers : une étude complémentaires est en cours à la CCF ;
- Cheminement piétonnier « Gayraud » entre le lotissement de Fombernier et le projet Colomiers Habitat : la division parcellaire a été réalisée par le géomètre ; des discussions sont en cours avec le propriétaire ;
- Aménagement de la chaussée pour jonction Rue des Juillasses et Chemin de Panfary : étude en cours à la CCF ;
- Panneaux délimitant le territoire communautaire : commande d'une vingtaine de panneaux effectuée ; pose prévue en septembre ;
- Reprise revêtement sur un accès Chemin de Peyrot : travaux réalisés ;
- Reprise trottoir suite à dégradation Route de Castelnaud : les travaux seront réalisés par SEROBA en même temps que le cheminement piétonnier.

La séance est levée à 22h30.

Relevé des délibérations :

2013/06/01	Personnel contractuel	Création d'un poste "Emploi avenir" aux services administratifs
2013/06/02	Intercommunalité	Approbation nouvelle composition assemblée délibérante CCF
2013/06/03	Intercommunalité	Signature d'une convention avec la CCF pour la fourniture de repas portés au domicile des personnes âgées
2013/06/04	Autres actes de gestion du domaine privé	Revalorisation de l'avantage en nature relatif au loyer du logement de gardien du complexe sportif
2013/06/05	Finances communales	Ouverture de crédits
2013/06/06	Subvention de Fonctionnement	Subvention exceptionnelle aux communes sinistrées du fait des inondations
2013/06/07	Subvention de Fonctionnement	Subvention exceptionnelle pour le court-métrage "Tant qu'il nous reste des fusils à pompe"
2013/06/08	Subvention de Fonctionnement	Subvention exceptionnelle au Cochonnet Boulocaïn
2013/06/09	Autres actes de gestion du domaine public	Déclaration des installations France Telecom
2013/06/10	Intercommunalité	Retrait délibération 2013/05/16

Emargements pour la séance du lundi 24 Juin 2013 :

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à Ch.</i> <i>FAURIE</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i>
<i>Alain LEGRAND</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Marie SAURIN</i>
<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie</i> <i>FERNEKESS</i>	<i>Louis BONHOMME</i>
<i>Dominique HENRY</i>	<i>Philippe BOUCHE</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à A.</i> <i>LEGRAND</i>	<i>Claire ECHARDOUR</i> <i>Absente</i>	<i>Maryse CAMP</i> <i>Absente excusée</i>
<i>Nadine REY</i>	<i>Dominique MALHAIRE</i> <i>Absent</i>	<i>Valérie RICCI</i> <i>Absente</i>	<i>Nadine DEYSSON</i>
<i>Marie PANASSIE</i> <i>Absente</i>	<i>Bernadette DE SOUSA</i> <i>Absente</i>	<i>Rose-Marie</i> <i>URRIOLABEITIA</i> <i>Absente</i>	<i>Laurent COMBE</i>
<i>Alain MASSOT</i> <i>Absent</i>			